

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'AUBERGENVILLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de la Convocation: 4 mai 2026

Nombre de Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mille vingt six le mardi 12 mai à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de : Madame Virginie MEUNIER.

Etaient Présents : Virginie MEUNIER - Mario MANCUSO - Patricia DUTEL-RODI - Françoise PERSIDE - Nathalie COLAS - Viviane BORKOWSKI, Martine MOREL, Mougwana AHMADA DJAE, Thierry MONTANGERAND, Anissa MOUMNI

Absente excusée : Sophie DELAISSE.

ELECTION DU VICE-PRESIDENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L123-6 ainsi que les articles R123-7 à R 123-8 et R123-11 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'Administration des Centres Communaux d'Action Sociale,

Vu le décret N°95-562 en date du 06 Mai 1995,

Considérant que le Conseil Municipal a procédé à l'élection d'un nouveau Maire le 27 mars 2026,

Considérant qu'il convient de procéder à l'installation des membres au Conseil d'Administration du CCAS, dans un délai de deux mois maximum après l'élection du nouveau Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°26-022 du 15 avril 2026 relative à l'élection des membres des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS et l'Action Sociale,

Vu l'arrêté n°26-109 du 22 avril 2026 nommant les membres des différentes associations au Conseil d'Administration du CCAS, par Madame le Maire,

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection du Vice-Président, chargé de présider le Centre Communal d'Action Sociale en l'absence de la Présidente,

REÇU EN PREFECTURE

le 19/05/2026

Application agréée E-legalite.com

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ARTICLE 1 : PROCÈDE** à la désignation du Vice-Président au vote à bulletin secret :

Est candidat : M. Mario MANCUSO

Nombre de votants : 10

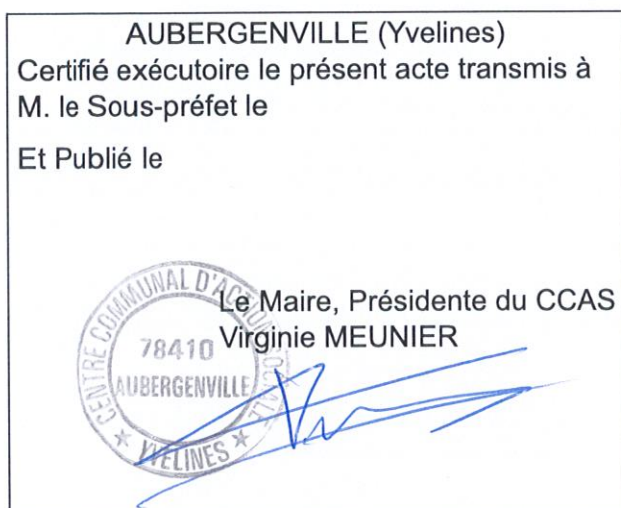
Nombre de votants à bulletin secret : 10

Nombre de vote blanc : 1

Nombre de votes exprimés : 9

M. Mario MANCUSO est désigné en qualité de Vice-Président du CCAS

- **ARTICLE 2 : PROCLAME** M. Mario MANCUSO élu en qualité de Vice-Président du CCAS et immédiatement installé.



Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme au registre



Le Maire, Présidente du CCAS,
Virginie MEUNIER

REÇU EN PREFECTURE

le 19/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-267800266-20260512-DEL IB_26_05